

Introduction d'un bovin dans un cheptel en convention IBR

Déroulement des contrôles à l'achat de bovins

	TRANSPORT MAITRISE collectivement à l'échelle d'une ZEF ou individuellement	TRANSPORT NON MAITRISE (tous les autres cas)
Bovin « indemne d'IBR »	Contrôle d'introduction : prélèvement du bovin pour sérologie individuelle sur un prélèvement sanguin réalisé entre 15 et 30 jours suivant l'arrivée dans le cheptel introducteur après isolement de l'animal	
	Possibilité de dérogation aux contrôles d'introduction	
Bovin non « indemne d'IBR »	Contrôle au départ : un résultat favorable à une analyse sérologique par sérologie individuelle ou sur mélanges de sérums sur un prélèvement sanguin réalisé dans les 15 jours maximums avant le départ du cheptel d'origine Contrôle d'introduction : prélèvement du bovin pour sérologie individuelle sur un prélèvement sanguin réalisé entre 15 et 30 jours suivant l'arrivée dans le cheptel introducteur après isolement des animaux	

Source : cahier des charges technique IBR V1.0

La quarantaine doit être effective jusqu'au résultat de la prise de sang.

En cas de résultat positif, il n'y a pas d'application de la rédhibition, l'animal est géré comme une introduction positive.